

## COMMUNIQUÉ DU 12 AOUT 2016

---

### Classement de la ville en état de Catastrophe Naturelle

J'ai le plaisir de vous informer que notre ville a enfin obtenu le statut de Catastrophe Naturelle, suite à l'évènement de pluviométrie exceptionnel qui s'est abattu sur Ozoir-la-Ferrière.

L'arrêté publié ce jour inscrit en effet Ozoir-la-Ferrière dans la liste des communes retenues en état de Catastrophe Naturelle pour la période du 30 mai au 5 juin 2016.

Vous pouvez utilement télécharger ce document sur le site de la ville ; des copies sont également disponibles à l'accueil de la mairie principale.

Il vous appartient dans **un délai de 10 jours**, à compter de cette publication, de transmettre à vos compagnies d'assurance l'ensemble de vos justificatifs.

Je me réjouis que vous puissiez enfin obtenir une juste réparation de vos préjudices, et que mes multiples interventions, depuis plus de deux longs mois, notamment auprès du Ministre de l'Intérieur, aient emporté la décision.

Je vous remercie de votre confiance.

**Votre Maire**

Jean-François ONETO